

Décision (quatrièmement) mise en suspens dans l'attente de la décision favorable
du Conseil général et de la signature de la convention avec le CFA

Objet

Dossier A : renouvellement, à compter du 1er septembre 2016, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais dans trois spécialités : « agriculture » et « alimentation et santé » (en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti, ainsi qu'en formation continue) ; « géologie » (en formation initiale sous statut d'étudiant).

Dossier E : demande d'extension à la voie de l'apprentissage, ainsi qu'à la voie de formation continue, à compter du 1er septembre 2016, de l'habilitation de l'IPLB, à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, spécialité « géologie ».

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais,
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : Bernard ROMAN-AMAT (membre de la CTI et rapporteur principal), Christophe MEUNIER (membre de la CTI), Sylvie CHEVALET (experte CTI) et Adrien POUJADE (expert élève ingénieur) et présenté lors de la séance plénière du 13 octobre 2015,
- Entendus Thierry CHOQUET, directeur général de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, et Valérie LEROUX, directrice adjointe

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'institut polytechnique LaSalle Beauvais (IPLB) est une école technique privée, de statut associatif, formant des ingénieurs dans trois domaines de spécialité. Il est placé sous tutelle des ministères de l'agriculture (spécialités Agriculture et Alimentation et santé) et de l'éducation nationale (spécialité Géologie).

Il est installé à Beauvais (Oise) sur un vaste campus bien entretenu et disposant de toutes les infrastructures nécessaires. Son budget est équilibré, mais tendu en raison de sa politique active de construction et d'acquisition nouveaux équipements.

L'institut affiche ses liens avec le réseau international éducatif Lassallien et avec l'Institut catholique de Paris.

Il entretient des relations étroites avec les entreprises de ses domaines de spécialité, très présentes dans son conseil d'administration, et vient de créer deux chaires d'entreprises. L'institut structure ses activités de recherche au sein de quatre laboratoires qui sont associés soit à l'Université d'Amiens soit à l'Université de technologie de Compiègne et qui ont été évalués par l'AERES. Le lien entre la recherche et la formation semble toutefois assez lâche dans l'ensemble.

L'IPLB développe des relations avec des écoles homologues dans le monde entier, et a conclu cinq accords de double diplôme avec des universités étrangères. Les mobilités académiques d'étudiants sont en nette croissance au cours des trois dernières années, surtout pour « Alimentation-santé » et « Géologie ».

Il dispose de toutes les instances de gouvernance nécessaires, et met en œuvre une politique sophistiquée de management de la qualité. Il emploie 128 enseignants, dont 100 enseignants chercheurs (58 % de docteurs, 12 % d'HDR). Le taux d'encadrement des élèves ingénieurs est ainsi de un pour 14,5.

L'IPLB forme des ingénieurs en 5 années d'études après un recrutement pour les deux tiers par le concours post bac de la FESIC, secondairement en années 2 ou 3 sur titres à partir de CPGE, BTS, DUT, PACES et licence.

Il accueille actuellement 1 833 élèves, dont 1 717 élèves ingénieurs. Au cours des six dernières années, l'effectif d'élèves s'est accru de 35 %. L'école a diplômé 323 ingénieurs en 2014 dont 25 par la voie de la formation initiale sous statut d'apprenti.

Les formations par apprentissage (actuelles ou celle envisagée) sont gérées en convention avec l'IRFA-APISUP, CFA sans mur dédié à l'enseignement supérieur (40 formations, 1255 apprentis).

La formation en sciences de base se déroule essentiellement lors des deux premières années. Le cycle ingénieur fait une place importante aux sciences de spécialité, aux projets, à l'innovation – entrepreneuriat et au développement durable.

Les formations par apprentissage visent les mêmes compétences et débouchent sur les mêmes diplômes que celles sous statut étudiant. Elles recrutent désormais en majorité des titulaires de DUT ou BTS, et se déroulent principalement en trois ans.

L'IPLB maîtrise bien la démarche compétences et dispose de fiches RNCP conformes aux recommandations de la CTI. Les cursus se déroulent conformément aux « principes de Bologne ». Un certain nombre d'unités d'enseignement, au cours des trois premières années, sont exagérément hétérogènes.

Synthèse de l'évaluation par spécialité

Spécialité Agriculture

En formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue

L'école souhaite renommer cette spécialité en « Agronomie et agro-industries ».

➤ Caractéristiques de la formation

Cible d'emploi: ingénieurs pour les entreprises et filières agricoles et agro-alimentaires; fonctions de R&D, production, qualité, achats, logistique, responsable projet, conseil, commercialisation, gestion, marketing ;
7 parcours possibles en 4^e et 5^e années : Agronomie et territoire, Agro-écologie, Productions animales, Industrie alimentaire, Conseil et pilotage d'entreprise, Entrepreneuriat et innovation, marketing et développement commercial.

➤ Eléments globaux d'appréciation

Points forts

- bon équilibre entre cours magistraux et enseignements pratiques ;
offre de parcours correspondant à des besoins d'avenir de la société ;
- taux de placement des diplômés correct ;

Points à améliorer :

- le taux d'échecs en première année : 10 %;
- le taux de non diplômés pour cause de niveau d'anglais non atteint est élevé : 8 %;
- l'identité des sept parcours n'est pas facile à appréhender (plusieurs recouvrements);
- le taux de mobilité sortante académique est encore modeste : 8 %;
- la part d'emploi cadre parmi les diplômés est insuffisant ;

pour l'apprentissage :

- le pourcentage de contrats de deux ans est encore de 50 % ;
- le nombre d'heures d'enseignement est trop faible ;
- les compétences acquises en entreprise sont mal valorisées en ECTS.

Spécialité Alimentation et Santé

En formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue

➤ Caractéristiques de la formation

Cible d'emploi: ingénieurs sur des fonctions de qualité, innovation, R & D, marketing et commercialisation ; pour les entreprises et filières agro-alimentaires, le commerce et la distribution, la restauration, la pharmacie, la cosmétique, les médias.

Quatre parcours possibles en 4^e et 5^e années : Prévention, alimentation et santé ; Formulations, ingrédients et qualité ; Marketing, communication et vente ; Techniques culinaires et valorisation des matières premières.

➤ Eléments globaux d'appréciation

Points forts

- bon équilibre entre cours magistraux et enseignements pratiques ;
- offre de parcours correspondant à des besoins d'avenir de la société ;
- taux de placement des diplômés correct ;
- un taux de mobilité sortante académique déjà de 16 %

Points à améliorer :

- taux d'emploi comme cadres et salaire moyen en sortie d'école des diplômés faibles;
- pour l'apprentissage :
 - nombre d'heures d'enseignement trop faible ;
 - compétences acquises en entreprise mal valorisées en ECTS.

Spécialité Géologie

En formation initiale sous statut d'étudiant

L'école souhaite renommer cette spécialité en « Sciences de la terre et de l'environnement » et demande l'extension de l'habilitation à la voie de la formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'à la formation continue.

Caractéristiques de la formation

Cible d'emploi: ingénieurs pour les entreprises intervenant sur le sol, le sous-sol et l'environnement ; les secteurs d'emploi sont les suivants : Exploration et exploitation des ressources naturelles et énergétiques (45 %), Géotechnique, aménagement de l'espace (35%) environnement (dépollution des sols, gestion de l'eau, déchets, risques naturels : 20%).

Les fonctions occupées sont : R & D (30%), ingénierie d'affaires (25%), production – exploitation (25%), études conseils et expertise (20%).

4 parcours sont possibles en 4^e et 5^e années : Ressources énergétiques (pétrole), ressources minérales (mines et carrières), Hydrogéologie et risques industriels, Géotechnique et risques naturels.

Eléments globaux d'appréciation du cursus étudiant

Points forts :

- . Formation fortement ancrée dans le concret par TD, TP, projets et stages ;
- . Offre de parcours correspondant à des besoins d'avenir de la société ;
- . Stage obligatoire d'initiation à la recherche ;
- . Bonne formation en anglais tout au long du cursus ;
- . Taux élevé de mobilité académique ;

Points à améliorer :

- . Fiche RNCP à actualiser ;
- . Rééquilibrage modéré à effectuer en faveur des heures de cours ;
- . Place des sciences humaines, économiques et sociales plus réduite que pour les deux autres spécialités (22%) et un peu faible ;
- . Taux d'échecs en première année élevé ;
- . Taux net d'emploi et taux de CDI en baisse (en lien avec la situation du secteur) ;

Eléments globaux d'appréciation du projet de cursus sous statut d'apprenti

Points forts :

- . Adossement à un CFA expérimenté
- . Demande bien exprimée des entreprises
- . Pourcentage satisfaisant d'ECTS affectés aux séjours en entreprise

Points à améliorer :

- . vigilance sur l'augmentation des effectifs diplômés compte tenu du contexte économique du secteur ;
- . les recrutements doivent être majoritairement externes ;
- . le nombre d'heures d'enseignement est trop faible ;
- . part des enseignements spécifiques aux apprentis en 2^e année trop faible.

Synthèse de l'évaluation générale

La Commission constate un bon suivi général des recommandations formulées en 2009 et en 2013 ; cependant les actions entreprises concernant le recrutement des élèves et l'insertion des diplômés, la structuration de la recherche, les partenariats internationaux doivent être poursuivies.

La procédure VAE est en place et fonctionne.

Pour l'établissement, les points suivants ressortent de l'audit :

Points forts :

- Dynamique forte, sous l'impulsion d'une direction volontaire,
- système complet et opérationnel de management de la qualité,
- démarche compétences bien mise en place pour les formations sous statut étudiant,
- relations étroites avec les milieux professionnels,
- enseignement faisant une large part au concret et à la formation humaine,
- accompagnement individualisé des élèves (tutorat, parrainage),
- bon ancrage régional,
- pour l'apprentissage : CFA partenaire expérimenté, bon investissement du corps enseignant.

Points d'amélioration :

- ancrage académique et scientifique national et international encore fragile,
- niveau de sélectivité des recrutements inférieur aux objectifs en agriculture et géologie,
- taux d'encadrement par les enseignants permanents à la limite haute,
- pratiques d'ingénierie pédagogique encore hétérogènes,
- existence de nombreuses unités d'enseignement au contenu trop hétérogène
- nombre élevé d'élèves n'atteignant pas le niveau B2 en anglais en fin d'études en Agriculture et Alimentation-santé,
- accès des diplômés à l'emploi assez difficile en géologie,
- relations recherche – enseignement assez diffuses,
- mobilité entrante d'étudiants très limitée

pour l'apprentissage :

- modalités de financement ;
- définition et évaluation des compétences acquises en entreprise à améliorer ;
- proportion trop élevée de l'enseignement commun avec les étudiants;
- nombre d'heures de cours très en deçà de la référence CTI notamment pour garantir que les apprentis aient la même approche scientifique que les étudiants.

En conséquence,

Premièrement, la Commission des titres d'ingénieur **prononce une décision de renouvellement, pour la durée maximale de 6 ans, à compter du 1er septembre 2016**, à l'habilitation de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais à délivrer les titres suivants :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais »
dans la spécialité « Agronomie et Agro-industries »**
(nouvel intitulé)

en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti
ainsi qu'en formation continue

**« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais »
dans la spécialité « Alimentation et santé »**

en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue

**« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais »
dans la spécialité « Sciences de la terre et environnement »**
(nouvel intitulé)

en formation initiale sous statut d'étudiant

Deuxièmement, la Commission des titres d'ingénieur **prononce une décision de renouvellement de l'extension, pour une durée restreinte de 3 ans, à compter du 1er septembre 2016**, de l'habilitation de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais à délivrer le titre suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais »
dans la spécialité « Alimentation et santé »**

en formation initiale sous statut d'apprenti

Troisièmement, la Commission des titres d'ingénieur **prononce une première décision d'extension, pour la durée maximale de 6 ans, à compter du 1er septembre 2016**, de l'habilitation de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais à délivrer le titre suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais »
dans la spécialité « Science de la terre et environnement »**
(nouvel intitulé)

en formation continue

Quatrièmement, la Commission des titres d'ingénieur **prononce une première décision d'extension, pour une durée restreinte de 3 ans, à compter du 1er septembre 2016**, de l'habilitation de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais à délivrer le titre suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais »
dans la spécialité « Science de la terre et environnement »**
(nouvel intitulé)

en formation initiale sous statut d'apprenti

décision mise en suspens :

La décision définitive, précisant le début de la durée d'habilitation, sera donnée au vu de l'accord du Conseil régional et de la convention avec le CFA devant assurer le financement.

Ces avis s'accompagnent des **recommandations** suivantes :

Recommandations générales pour l'institution

- Donner à l'amélioration de la qualité des formations la priorité sur l'augmentation des effectifs formés ;
- Accroître la sélectivité du recrutement et poursuivre l'amélioration du niveau des élèves, en veillant particulièrement à la qualification des admis sur titres (y compris les apprentis) ;
- Dans le cycle ingénieur, renforcer les sciences de base et améliorer l'ancrage avec la recherche ;
- Donner à toutes les unités d'enseignement une homogénéité disciplinaire suffisante.
- Poursuivre l'élévation du niveau de qualification des enseignants – chercheurs (docteurs, HDR) et améliorer le taux d'encadrement ;
- Analyser les difficultés d'emploi des diplômés et prendre des mesures préventives ;

Recommandations pour l'institution relatives à l'apprentissage

- Faire en sorte à court terme que l'apprentissage se déroule très majoritairement en trois ans pour toutes les spécialités;
- Renforcer notablement le nombre d'heures d'enseignement afin d'aboutir aux mêmes compétences que les étudiants;
- Faire bénéficier les apprentis d'une pédagogie inductive pendant toute leur formation;
- Expliciter et mieux valoriser en ECTS les compétences acquises en entreprise.

Recommandations relatives aux spécialités

Agronomie et agro-industries :

- améliorer la formation à l'anglais et le taux d'étudiants ayant atteint le niveau B2 au moment de la diplomation ;
- rendre plus lisibles les intitulés et les contenus des parcours ;
- développer les mobilités sortantes académiques d'étudiants ;
- analyser les raisons du taux d'échecs en première année et mettre en place des mesures préventives ;

Alimentation et santé :

- améliorer la formation à l'anglais et le taux d'étudiants ayant atteint le niveau B2 au moment de la diplomation ;

Sciences de la terre et environnement :

- assurer une veille sur les capacités du secteur d'emploi à recruter afin de

afin de piloter les effectifs formés ;

- veiller à ce que le recrutement des apprentis soit majoritairement externe ;
- analyser les raisons du taux d'échecs en première année et mettre en place des mesures préventives ;
- renforcer les sciences économiques et sociales ;
- mettre à jour la fiche RNCP ;
- renforcer la veille sur le secteur d'emploi ;
- préciser les voies du recrutement des apprentis

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – aux diplômés suivants :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais »
dans la spécialité « Agronomie et agro-industries »
(nouvel intitulé)**

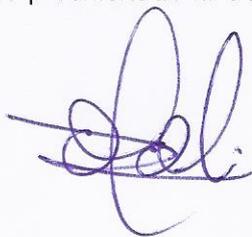
**« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais »
dans la spécialité « Alimentation et santé »**

**« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais »
dans la spécialité « Sciences de la terre et environnement »
(nouvel intitulé)**

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2015.

Lu et approuvé en séance plénière à Paris, le 10 novembre 2015.

Le président de la CTI



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal



B. ROMAN-AMAT